Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260326-202614-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 26 MARS 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 20 mars 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (15) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, ~~Monnier Xavier~~, Croissant Élodie, Serrand Caroline, Bellayer Angélique
Était excusé (1) : Monnier Xavier
Pouvoir (1) : Monnier Xavier donne son pouvoir à Thébert Mickaël

Madame Dorgère Magali a été désignée secrétaire de séance.

2026/14 – Réparation de la cloche de l'église

Mme DORGERE rappelle qu'en 2024 lors du contrôle de la société BIARD ROY, ils avaient constaté que la grosse cloche devenait dangereuse lors de son balancement, elle avait été donc mise hors service.

Un devis de l'entreprise BIARD ROY est présenté pour la remise en état de fonctionnement.
Le montant HT du devis s'élève à 10 880.00 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ce devis pour un montant HT de 10 880.00 €.

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT

MAIRIE LE PERTRE
COMMUNE LE PERTRE
35370 ILLE-et-Vilaine